

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
3 JUILLET 2017

Membres en exercices : 30 titulaires
30 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
10 suppléants

Délibération n°303 du Comité syndical

Modification du tableau des effectifs

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs, en raison d'une nomination à la promotion interne 2017, pour créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

A cette fin, M. Le Président propose au comité syndical de délibérer sur le cadre d'emploi du poste d'assistante administrative et comptable

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'ouvrir à compter du 4 juillet le poste d'assistante administrative et comptable, à temps complet, au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, dans les conditions suivantes :

| | |
|-----------------|---|
| Poste | Assistante administrative et comptable |
| Nombre d'heures | 35 h |
| Cadre d'emploi | Rédacteur |
| Grade | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2017

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 juillet 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de :

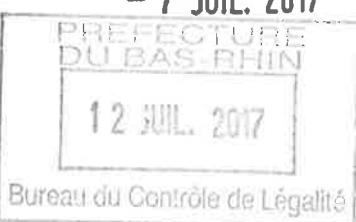
La transmission à la Préfecture le

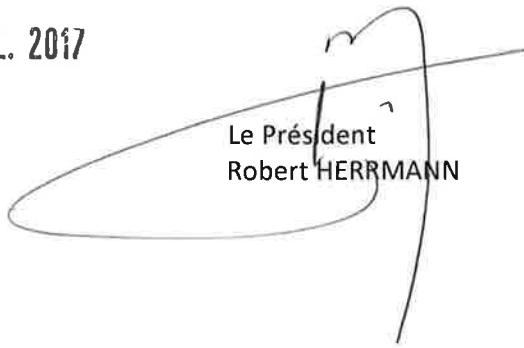
- 7 JUIL. 2017

La publication le

- 7 JUIL. 2017

Strasbourg, le




Le Président
Robert HERRMANN